

Les personnes en situation de handicap

Vous présentez un handicap physique à la conduite

Nous sommes habilités à vous donner des cours de conduite.

En effet, nous possédons un véhicule automatique adapté à certains handicaps à savoir :

Boule simple au volant

Boule au volant avec clignotants feux...

Pour tous les autres handicaps nous vous donnerons l'adresse d'auto-écoles référentes.

Permis Régularisation

Les régularisations sont obligatoires suite à une modification de l'état physique du conducteur et nécessitent un aménagement du véhicule.